



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour:	
Discussion générale (<i>suite</i>)	
Discours de M. Sakkaf (Arabie Saoudite)	1
Discours de M. Aulaqi (République démocratique populair laine du Yémen)	3
Discours de M. Shafiq (Afghanistan)	7
Point 79 de l'ordre du jour:	
Nominations aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale :	
a) Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;	
f) Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	
Rapport de la Cinquième Commission	11
Point 59 de l'ordre du jour:	
Assistance en cas de catastrophe naturelle : rapport du Secrétaire général	
Rapport de la Troisième Commission	12

Président : M. Adam MALIK (Indonésie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. SAKKAF (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*¹] : Au nom de Dieu, miséricordieux et compatissant.

2. La délégation de l'Arabie Saoudite voudrait, Monsieur le Président, profiter de cette occasion pour vous dire combien elle se félicite de votre élection à la présidence de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Nous avons toujours considéré le peuple indonésien comme notre propre frère; il n'est donc pas étonnant que mon gouvernement s'enorgueillisse du fait que vous avez été élu pour présider aux délibérations de la communauté internationale. Vous avez été un des dirigeants de votre pays même avant que l'Indonésie soit indépendante, il y a à peu près deux décennies. Par la suite, votre nom est devenu synonyme de politique sage dans votre propre pays. En outre, j'ai eu l'honneur de vous connaître personnellement et même de collaborer avec vous dans l'étude de questions politiques très importantes pour la collectivité musulmane mondiale. Il n'est donc pas étonnant que vous soyez si admiré et si respecté que vous avez obtenu l'appui unanime des Membres de notre organisation.

3. La présente session de l'Assemblée générale est de bon augure pour l'Arabie Saoudite. Plusieurs Etats arabes frères

¹ L'orateur s'est exprimé en arabe. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

ont été admis au sein de notre organisation et, bien que le Bhoutan ne soit pas un voisin immédiat de mon pays, nous avons été également heureux de voir cet Etat situé au coeur de l'Asie, mère de tous les continents, prendre la place qui lui revient en tant que Membre de notre organisation.

4. Ma délégation tient à remercier votre prédécesseur, l'ambassadeur Hambro, pour la façon compétente dont il a présidé la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, laquelle a constitué une pierre milliaire dans l'histoire de notre organisation.

5. Aucune déclaration prononcée du haut de cette tribune ne devrait manquer de faire allusion à la façon exemplaire dont notre illustre secrétaire général, U Thant, s'est acquitté de ses fonctions pendant une décennie au cours de laquelle il s'est efforcé de sauvegarder les nobles principes de l'Organisation. Nous n'oublierons jamais la vigilance dont il a fait preuve lorsque diverses crises politiques ont menacé la paix mondiale et nous n'oublions pas non plus la diligence avec laquelle il a utilisé ses bons offices pour éviter plusieurs conflits internationaux.

6. Sa santé ne pouvait manquer de souffrir de la façon dont il s'est acquitté de sa tâche et, dans la mesure où nous nous inquiétons de son bonheur personnel, nous espérons qu'il sera à même de rester en fonctions jusqu'au moment où la communauté internationale se mettra d'accord à l'unanimité pour lui trouver un successeur.

7. Au fur et à mesure que le temps passait, nous avons constaté, au cours d'années successives, qu'il nous fallait toujours faire face à des difficultés analogues à celles auxquelles nous n'avions pas été en mesure de trouver de solution satisfaisante, malgré les efforts inlassables déployés à cette fin. Pourquoi n'avons-nous pas réalisé de progrès significatifs dans nombre de questions qui ont retenu l'attention des Nations Unies depuis leur création? Est-ce dû à l'absence de bonne volonté parmi les hommes qui ont façonné les politiques de leurs Etats respectifs? Il n'y a pas pénurie de bonnes intentions chez nombre de dirigeants du monde.

8. Quel est donc l'élément qui explique cet échec et qui pourrait décourager l'esprit ardent des peuples du monde qui s'attendent que notre organisation garantisse la paix mondiale? Il n'est pas difficile de trouver la réponse. L'absence de progrès nécessaire pour ouvrir la voie à la paix partout où il y a guerre, conflit, troubles ou soulèvements pourrait être attribuée au fait que, malheureusement, de nombreux politiciens détenant une certaine puissance rendent hommage en paroles à la Charte des Nations Unies tout en continuant de poursuivre égoïstement leurs intérêts nationaux mesquins.

9. C'est une politique égoïste de ce genre qui a entraîné l'échec de la Société des Nations. N'est-il donc pas temps que nous apprenions à éviter de répéter les erreurs du passé, un passé encore proche ? Le Pacte de la Société des Nations parlait de liberté. La Charte des Nations Unies contient le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ce qui est arrivé, en fait, c'est que le Traité de Versailles de 1919 a octroyé des mandats sur des terres à deux peuples à d'anciennes puissances coloniales. De plus, on a découpé artificiellement la carte de l'Europe en établissant de nouvelles frontières sans tenir compte du consentement ou des aspirations de divers groupes ethniques. Ce sont ces dispositions arbitraires, prises par les vainqueurs de la première guerre mondiale, qui ont contribué dans une large mesure à miner le Traité de paix de Versailles et qui ont causé la seconde guerre mondiale.

10. Les vainqueurs de la seconde guerre mondiale ont-ils tiré profit des leçons de l'histoire ? Pas du tout, car nous constatons qu'ils ont commis des erreurs plus grandes avant et après la proclamation de la Charte à San Francisco. Pour vous donner un exemple concret de ce qui s'est passé, il suffit de mentionner le partage de la Corée, de l'Allemagne, le partage et la division de Berlin en zones... tout cela pour des raisons idéologiques et sans tenir compte de l'homogénéité ethnique de ces peuples et de ces pays.

11. Mais les erreurs commises après la proclamation de la Charte se sont révélées plus graves encore. La Palestine a été partagée en 1947 comme si le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes n'existait que sur le papier. Le Viet-Nam a été partagé en 1954 pour répondre aux intérêts stratégiques des grandes puissances dans la région, mais il en est résulté qu'un peuple de même langue et de même culture a été divisé et que des frères ont été poussés à se couper la gorge l'un l'autre.

12. Personne ne devrait s'étonner du fait que les grands problèmes que j'ai déjà mentionnés nous encombrant encore, au sein de cette organisation et que nous n'avons pas avancé d'un pouce vers leur solution. A la base de nos difficultés réside le fait que les Etats qui détiennent la puissance mondiale asseyent malheureusement encore leurs politiques nationales respectives sur l'équilibre de puissance et sur les efforts incessants qu'ils déploient afin de maintenir leur suprématie dans ce qu'ils considèrent comme leurs sphères d'influence.

13. La poursuite de politiques de ce genre qui ont causé de nombreuses guerres depuis l'aube de la civilisation pousse les puissances parties au conflit à s'adonner à la compétition les unes envers les autres en matière d'armements et, partant, à mettre au point de nouvelles armes mortelles, espérant ainsi garder l'avantage sur leurs adversaires. D'où la course interminable aux armements qui s'accélère aux dépens des masses qui sont obligées de verser des contributions, durement gagnées, à ce qui pourrait, en dernière analyse, représenter des fonds consacrés à encourager le massacre ou à se faire tuer au nom de la liberté, de la justice et de l'autodéfense.

14. Ma délégation n'aura pas l'audace de traiter près de 100 points inscrits à l'ordre du jour de la présente session comme si chacun d'eux revêtait une importance spéciale pour un certain nombre, sinon pour la totalité des Etats

Membres des Nations Unies. Je vais donc m'arrêter au cours de cette déclaration sur les points inscrits à l'ordre du jour qui inquiètent profondément le Gouvernement et le peuple de l'Arabie Saoudite.

15. En ce qui nous concerne, la situation au Moyen-Orient vient encore au premier rang. Nous ne saurions garder le silence devant l'injustice commise à l'égard du peuple autochtone de Palestine depuis 1947, et ce jusqu'à l'heure actuelle.

16. L'usurpation de la patrie palestinienne par des Juifs européens sous le prétexte que le Dieu tout-puissant leur avait donné cette terre est indéfendable aussi longtemps que, par la grâce de Dieu, la conviction profonde qu'il faut corriger cette injustice vit encore dans le cœur de 110 millions d'Arabes et de 600 millions de musulmans qui estiment que leur devoir sacré est de sauver les Palestiniens de l'annihilation nationale en tant que peuple.

17. L'arrogance des usurpateurs sionistes ne connaît pas de borne. C'est une insulte à l'intelligence humaine que d'agir comme s'ils étaient le peuple élu de Dieu à l'exclusion de tous les autres. Alors que les Nations Unies condamnent sans cesse la discrimination raciale ou la supériorité d'une religion ou d'une secte sur une autre, les sionistes, sans honte, s'efforcent d'obtenir des privilèges pour des raisons religieuses.

18. Mais ce n'est pas tout. Ces sionistes européens se sont même placés au-dessus des Juifs séphardiques qui, malheureusement, sont victimes du sionisme vu qu'ils sont considérés comme des citoyens de seconde classe dans la Palestine usurpée. En vérité, une discrimination raciale aussi flagrante ne connaît pas de borne. Il n'est donc pas étonnant que les sionistes considèrent que les Arabes, comme tous les Gentils du monde, devraient appartenir à une couche inférieure de la race humaine. C'est une effronterie méprisable de la part des sionistes que de pratiquer une discrimination raciale aussi sordide.

19. Si les sionistes continuent à proclamer que la question de Jérusalem ne peut faire l'objet de négociations, permettez-moi de vous déclarer très clairement que nous, Arabes et musulmans, avec l'aide de Dieu et le moment venu, nous sacrifierons pour sauver Jérusalem et toute la patrie palestinienne des envahisseurs colonialistes qui constituent un élément étranger parmi nous, ce qui explique l'état de guerre perpétuel, la tension constante et les troubles anarchiques qui existent dans toute la région du Moyen-Orient. C'est pourquoi les intérêts contradictoires des puissances grandes et petites conduira en fin de compte à un holocauste général si on laisse l'injustice prévaloir pendant que les Nations Unies se contentent d'être des témoins impuissants de cette tragédie sans précédent.

20. Quelles autorités autres que celles des sionistes usurpateurs oseraient constamment défier les décisions des Nations Unies et ignorer les innombrables résolutions adoptées contre elles et qui les condamnent depuis que les Nations Unies les ont injustement admis dans leur sein ?

21. Si les grandes puissances responsables de la création de cet Etat sioniste artificiel en 1947 refusent d'agir contre ces usurpateurs qui les défient, je crains qu'en fin de compte

nous ne perdions tous la foi dans l'efficacité de l'Organisation.

22. Nous ne nous vantons pas de ce que les Arabes et les musulmans pourraient faire un jour et nous n'avons pas non plus l'intention d'inspirer des craintes à la communauté mondiale par ce que nous disons sur cette question du haut de la tribune des Nations Unies.

23. La Palestine est au croisement des routes de trois continents et, en tant que telle, elle a toujours été convoitée par des envahisseurs étrangers et tel est encore le cas. Tout au long de l'histoire, ces envahisseurs étrangers ont toujours cru qu'ils pourraient la garder comme prix de leur conquête. Mais où sont ces envahisseurs maintenant ? A l'exception des usurpateurs non sémites actuels, les Khazars, qui se sont convertis au judaïsme, ils n'existent plus.

24. Monsieur le Président, nous voudrions poser une question : l'Assemblée générale et en particulier le Conseil de sécurité demeureront-ils impuissants devant l'agression sioniste ? Est-ce que les Nations Unies vont agir ou vont-elles permettre à la situation de se détériorer à tel point au Moyen-Orient que le seul remède possible consistera en d'éventuels conflits armés jusqu'à ce que l'agresseur soit vaincu et en fin de compte expulsé ? Nous ne pouvons guère ajouter davantage à ce grave avertissement qui, nous l'espérons, sera entendu avant qu'il ne soit trop tard.

25. Notre position sur les vestiges de la domination coloniale et sur les questions de discrimination raciale sera clairement précisée dans les commissions compétentes de l'Assemblée générale qui discuteront de ces questions. Nous ferons peut-être certaines suggestions et recommandations dont nous espérons qu'elles constitueront une contribution constructive à la recherche de solutions satisfaisantes.

26. Le fait que je me sois étendu longuement sur la situation au Moyen-Orient ne doit pas être interprété comme signifiant que le Gouvernement de l'Arabie Saoudite ne s'intéresse pas aux autres questions importantes qui seront traitées pendant la présente session.

27. Comme nous l'avons déjà dit en ce qui concerne les problèmes coloniaux et raciaux, notre délégation définira sa position sur les nombreuses questions qui ont été réparties entre les diverses commissions de l'Assemblée générale.

28. Le Gouvernement de l'Arabie Saoudite déplore toute ingérence dans les affaires intérieures du Pakistan. Nous pensons que ce qui se passe au Pakistan est strictement et indubitablement l'affaire des Pakistanais eux-mêmes et que, par conséquent, toute ingérence extérieure dans les affaires intérieures du Pakistan constitue sans aucun doute une violation de notre charte. Je voudrais rappeler à tous les habitants autochtones du sous-continent indien qu'ils sont frères, quelle que soit la diversité des cultures, des langues et des religions dans cette région. Nous leur adressons un appel tout particulier pour qu'ils respectent l'intégrité politique d'autrui et qu'ils fassent tous les efforts possibles pour éviter ce qui pourrait causer l'effondrement de leurs structures politiques. Le Pakistan nous a donné l'assurance qu'il serait en faveur du retour des réfugiés qui se trouvent actuellement sur le sol indien. D'après les différentes

déclarations que nous avons entendues, nous ne doutons pas que le Pakistan désire sincèrement voir les réfugiés revenir chez eux pour y vivre avec leurs frères sous le même drapeau. Le Gouvernement pakistanais nous a assurés à maintes reprises qu'il n'épargnerait aucun effort pour assurer leur progrès et leur sécurité.

29. Avant de terminer cette déclaration et sans revenir dans le détail sur ce que j'ai déjà exposé au cours des sessions antérieures, je pense qu'il convient d'insister sur le progrès constant accompli en Arabie Saoudite sous la direction de Sa Majesté le roi Faïçal ibn Abdul Aziz dans les domaines économique, social et culturel. A cet égard, je ne saurais mieux faire que de rappeler une citation extraite d'un discours au cours duquel Sa Majesté a précisé notre politique. S'adressant au peuple saoudien, Sa Majesté a dit ce qui suit :

"Mes frères, notre Etat a été édifié sur des fondations solides. En premier lieu, il a été bâti sur l'islam. En second lieu, il repose sur une justice administrée et étendue à tous les citoyens, et en vertu de laquelle le roi et les citoyens sont égaux devant la loi. En troisième lieu, notre Etat repose sur l'enseignement universel et gratuit et sur la décision de donner au pays tout entier un niveau de vie satisfaisant."

30. Enfin, je prie Dieu tout-puissant pour qu'il nous guide dans la bonne voie afin qu'au cours de cette session nos efforts tendant à conduire le monde vers une prospérité plus grande, vers une paix et une sécurité durables soient couronnés de succès.

31. M. AULAQI (République démocratique populaire du Yémen) [*interprétation de l'anglais*²] : Monsieur le Président, je vous félicite pour votre élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale des Nations Unies et vous assure que mon gouvernement est heureux de la marque de confiance que vous avez reçue. J'ai d'autre part plaisir à rappeler les liens historiques et amicaux qui unissent les peuples de l'Indonésie et de la République démocratique populaire du Yémen. Nous sommes sûrs qu'avec votre expérience et votre sagesse bien connues vous saurez diriger les travaux de l'Assemblée générale.

32. Nous tenons également à remercier votre prédécesseur, M. Hambro, qui a si bien dirigé les travaux de l'Assemblée générale au cours de sa vingt-cinquième session.

33. Les lourdes charges assumées par le Secrétaire général, U Thant, et les efforts qu'il a consacrés à la préservation de la paix mondiale et au renforcement des principes de coopération entre les peuples du monde méritent toute notre reconnaissance. Il occupe ce poste depuis 10 ans; nous le remercions de ce qu'il a fait et espérons qu'il poursuivra cette tâche qui lui a valu l'appui de notre pays et de toutes les nations éprises de paix.

34. Les besoins qui ont rendu indispensable la création de cette organisation il y a 26 ans n'ont fait que grandir, d'autant plus que les Nations Unies doivent justifier la nécessité de leur existence par le rôle qu'elles doivent jouer

² L'orateur s'est exprimé en arabe. La version anglaise de la déclaration a été communiquée par la délégation.

pour préserver la paix du monde, pour aider toutes les nations dans leur lutte pour la liberté et le droit de vivre dans la paix et la sécurité, et pour éliminer les dangers de guerre causés par les politiques impérialistes visant à dominer les autres nations et à contrôler leur destin.

35. La République démocratique populaire du Yémen a gagné son indépendance au bout de longues décennies au prix de sacrifices qui ont abouti à la victoire de la révolution armée sur l'impérialisme britannique, sous la direction du front de libération nationale et avec la participation de notre peuple tout entier. La République démocratique populaire du Yémen n'aurait jamais pu devenir indépendante, se libérer de toute influence impérialiste, si le peuple n'avait eu recours aux armes, n'avait fait des sacrifices et renforcé sa volonté en dépit des complots et des innombrables conspirations britanniques visant à étouffer la révolution et isoler notre pays du reste du monde.

36. Les sacrifices de notre peuple réaffirment la valeur et le respect que nous attachons à notre liberté et à notre indépendance. Le peuple est encore plus disposé à sacrifier sa vie et ses biens pour défendre sa révolution et son indépendance contre toute conspiration des impérialistes et de leurs agents réactionnaires dans cette région.

37. Lorsque la cause de notre liberté a été discutée aux Nations Unies, le Royaume-Uni a délibérément déformé la volonté de notre peuple en amenant ici des sultans fantoches pour qu'ils parlent à cette organisation de la pseudo-liberté dont, prétendaient-ils, jouissait notre peuple. Nous rappelons ces incidents pour rafraîchir la mémoire de chacun et montrer comment la Grande-Bretagne a menti aux Nations Unies et au monde. Ses mensonges et ses plans ont toutefois été dévoilés et notre révolution a triomphé, renversant ses agents qui se sont étioyés et ont disparu avec l'occupation coloniale.

38. Tous ces plans impérialistes, que notre pays connaît bien et que notre peuple a condamnés à l'échec, sont maintenant réintroduits par la Grande-Bretagne dans la région du golfe Arabique avec de fausses déclarations d'indépendance qui ne font que reproduire ce que la Grande-Bretagne n'a pas réussi à imposer à la République démocratique populaire du Yémen.

39. Pendant la période de colonisation, la Grande-Bretagne a divisé notre pays en 23 sultanats et *sheikhdoms*; elle a établi des barrières tarifaires et douanières pour diviser et isoler notre peuple et éviter la possibilité de contacts entre nous. Mais le peuple a refusé d'accepter la division et a combattu pour l'unité politique, pour sa liberté, son union et son indépendance. Seuls les flagorneurs fantoches ont accepté la division.

40. Nous voyons aujourd'hui la Grande-Bretagne colonialiste se livrer de nouveau dans le golfe Arabique, qui constitue une seule et même entité politique, au même jeu du "diviser pour régner". Une nouvelle fois, la Grande-Bretagne divise cette région en un certain nombre de petits Etats aux structures politiques branlantes, et prétend donner à ces structures le statut de nations indépendantes. Elle pousse maintenant ces Etats à devenir Membres des Nations Unies.

41. Toutefois, il est à remarquer que ces entités que la Grande-Bretagne présente aujourd'hui à cette organisation et qui sont porteurs de documents prouvant leur prétendue indépendance ne sont autre chose que des agents du genre de ceux dont la Grande-Bretagne s'est servie pour régner pendant plus de 150 ans dans la région du golfe Arabique. La Grande-Bretagne a de manière persistante annoncé son intention de se retirer officiellement de la région du golfe Arabique quand elle a compris nettement que la révolution déclenchée par le peuple de la partie méridionale de l'Oman se répandait rapidement dans la région. La Grande-Bretagne a ainsi accéléré la mise en oeuvre de ses plans impérialistes et tenté de couper l'herbe sous les pieds des révolutionnaires et de convaincre le monde arabe et l'opinion mondiale que plus rien n'encourageait la révolution autour de laquelle le peuple s'était rallié.

42. La République démocratique populaire du Yémen, compte tenu des liens historiques de fraternité et de bon voisinage qui l'unissent aux peuples du golfe Arabique, estime de son devoir d'aider et d'appuyer ces derniers dans la lutte qu'ils mènent pour se libérer de la domination colonialiste. Cela est simplement réaffirmé par notre foi dans le droit de tous les peuples de choisir leur propre destin, de parvenir à leur indépendance et à l'unité de leur territoire, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions de notre organisation.

43. Mon gouvernement estime que la présence persistante du colonialisme, qu'elle soit ouverte ou dissimulée, dans le golfe Arabique constitue non seulement une marque de mépris et d'indifférence à l'égard des droits de cette nation, mais aussi une véritable menace pour notre république et son peuple qui ont subi les agressions britanniques répétées sur notre frontière orientale, près de la région de Dhofar, laquelle a été libérée par les révolutionnaires du Front populaire pour la libération du golfe Arabique. En outre, la Grande-Bretagne a envoyé ses forces navales et aériennes menacer nos frontières pour écraser la révolution, ignorant le fait que celle-ci vient essentiellement du golfe et non de l'extérieur.

44. Nous soutenons que les colonialistes sont présents dans la région du golfe Arabique; cette thèse est étayée par les documents fournis par les révolutionnaires eux-mêmes aux Nations Unies, et confirmée par les observateurs qui ont eu la possibilité de visiter la région. Cette présence est prouvée par les grandes bases militaires installées dans tout le golfe Arabique, notamment dans le voisinage de l'Oman et la zone marine adjacente. Elle est aussi confirmée par les accords secrets et publics qui ne laissent subsister aucun doute sur le fait que toute cette région est toujours sous le contrôle et la protection du mandat britannique.

45. Les peuples du golfe Arabique, comme tous les peuples en lutte, sont résolus à ne déposer les armes qu'ils ont prises au matin du 9 juin 1965 sous la direction du Front populaire pour la libération du golfe Arabique que lorsqu'ils auront débarrassé leur pays de la présence colonialiste. Pendant leurs sept années de révolution, ils ont prouvé qu'ils étaient capables de résister aux mesures de répression les plus sauvages des forces britanniques et de leurs fantoches. Ni cette détermination de continuer la lutte ni leur foi en la victoire finale ne seront ébranlées par les subterfuges britanniques; en fait, ceux-ci ne feront que les

renforcer. Si jusqu'à présent la Grande-Bretagne a réussi à tromper qui que ce soit, elle n'a pas trompé et ne trompera pas les peuples de la région ni leurs héroïques combattants, qui choisiront le destin de leur pays comme ils l'entendent. La révolution du Dhofar ne fait que commencer, et le Dhofar n'est qu'une partie du golfe Arabique.

46. Malgré les résolutions des Nations Unies admettant le Bahreïn et le Qatar en tant que Membres de l'Organisation, les peuples du golfe Arabique attendent encore l'appui des Nations Unies et de ceux de leurs membres qui sont les défenseurs de la paix et de la liberté.

47. Une délégation représentant la révolution dans cette région a expliqué ici les crimes commis par les forces britanniques contre des milliers de civils et prouvé la réalité de la présence coloniale. Elle a lancé un appel à la conscience mondiale, et a demandé de ne pas laisser la Grande-Bretagne mener à bien ses plans impérialistes qui sont une violation des buts de la Charte et des principes des Nations Unies.

48. Le Royaume-Uni, les Etats-Unis d'Amérique et leurs régimes fantoches dans cette région ont exploité les revers essuyés par le mouvement de libération arabe à la suite de l'agression sioniste, appuyée par l'impérialisme, perpétrée contre le peuple arabe et ses régimes progressistes en juin 1967. L'un des objectifs primordiaux et les plus urgents de cette agression était d'arrêter le mouvement révolutionnaire de libération arabe pour l'isoler ensuite de ses alliés dans le monde et l'éliminer complètement. Mais la nation arabe a montré sa grandeur en surmontant ses revers; la révolution armée s'est intensifiée dans une région et a abouti à l'indépendance de la République démocratique populaire du Yémen six mois à peine après le malheur.

49. D'autres victoires ont bientôt suivi, qui n'ont fait que confirmer que la nation arabe rejetait les conséquences de l'agression sioniste appuyée par les Etats-Unis. La résistance palestinienne a ainsi vu le jour, donnant au peuple palestinien une foi renouvelée en lui-même et en sa capacité de débarrasser sa nation du colonialisme sioniste, en dépit des conspirations anciennes et présentes des impérialistes.

50. Mon gouvernement s'oppose à toute tentative d'attaque contre le mouvement de résistance palestinien et la condamne comme étant une conspiration contre le peuple palestinien et ses droits légitimes.

51. Dans d'autres parties du monde arabe, d'autres victoires ont suivi et abouti au retrait des bases britanniques et américaines qui appuyaient Israël et ses plans d'agression et constituaient une menace à la paix dans cette région. C'est ainsi que la Libye, à la suite de la révolution de septembre 1969, a adopté une position de premier plan dans la lutte arabe. Plus de quatre années ont passé depuis l'agression israélienne contre les peuples arabes, agression appuyée par les puissances impérialistes ayant à leur tête les Etats-Unis, et qui a résulté en l'occupation d'une grande partie des territoires de trois nations arabes qui sont toutes Membres des Nations Unies. Il est indéniable que la continuation de cette agression constitue une violation de l'intégrité territoriale de ces pays et ne saurait être tolérée ni par ces nations ni par l'ensemble de la communauté internationale. La force, la guerre et l'agression, tels sont les moyens employés

pour occuper ces territoires et nous avons rejeté ces méthodes, aussi bien en théorie qu'en pratique.

52. La République démocratique populaire du Yémen, qui fait partie de la nation arabe et est Membre des Nations Unies, pense que si les Nations Unies et la communauté mondiale se bornent à assister passivement à la continuation de cette agression qui bafoue les résolutions des Nations Unies, cette attitude ne peut qu'encourager l'agresseur et elle déçoit les espoirs des nations éprises de paix, le respect qu'elles ont pour les Nations Unies, leur sérieux et les nobles principes inscrits dans la Charte.

53. Ce n'est plus un secret pour le monde entier que ce sont les Etats-Unis qui encouragent Israël à ridiculiser et méconnaître les Nations Unies et l'opinion mondiale en donnant à cet Etat leur appui militaire et leur protection. Sans le soutien des Etats-Unis, Israël ne pourrait à lui seul défier le monde entier. La question qui se pose à cette assemblée est celle de savoir si les Nations Unies peuvent accepter de placer dans un des plateaux de la balance leurs résolutions et les Etats-Unis dans l'autre. Est-ce juste ? Nous posons aussi cette question au grand peuple américain qui — nous le pensons — rejettera une telle équation dans la conjoncture actuelle.

54. Le problème que nous appelons la crise du Moyen-Orient est, en fait, celui du peuple palestinien; l'agression de juin 1967, de l'avis de la République démocratique populaire du Yémen et du peuple arabe, est la continuation du crime qui fut commis en 1948, année que les Arabes appellent, à juste titre, l'année de la tragédie. Ce jour-là, l'histoire du monde a vu le crime le plus cruel qu'elle ait jamais connu; car jamais auparavant dans l'histoire du monde un peuple entier n'avait été contraint de quitter sa terre natale pour être remplacé par d'autres populations venant de nations différentes, unies par la haine et le racisme, et expulsant le peuple palestinien de son pays, saisissant par la force ses maisons, ses terres et ses biens. Si cela était arrivé à un autre pays d'Afrique ou d'Asie, l'aurait-on accepté ? Cependant, cela s'est produit, après la création des Nations Unies, avec l'appui des puissances impérialistes ayant à leur tête les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni, lequel avait un mandat sur la Palestine.

55. Voilà où nous en sommes aujourd'hui; les nations arabes paient le prix de ce premier crime qui a eu des conséquences nouvelles, comme le prouve l'occupation par les forces israéliennes des territoires arabes. Les nations arabes occupées ont fait tous les efforts pacifiques possibles et elles ont obtenu des Nations Unies plusieurs résolutions, parmi lesquelles la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Néanmoins, bien que quatre années se soient écoulées, Israël continue de défier les Nations Unies et leurs résolutions.

56. Que peuvent encore faire les Nations Unies et le Conseil de sécurité à l'égard d'un Etat qui rejette leurs résolutions et refuse de les appliquer ?

57. Cette résolution, que nous n'avons pas acceptée, l'a cependant été, en un geste de bonne volonté par plusieurs des Etats arabes dont les territoires ont été occupés. Cependant, cette résolution ne peut pas être mise en vigueur par les Nations Unies parce que les Etats-Unis

refusent d'en imposer l'application et d'exiger qu'Israël la respecte. En fait, les Etats-Unis encouragent l'intransigeance d'Israël en fournissant à ce pays une aide financière et militaire.

58. La République démocratique populaire du Yémen ne voit pas de solution possible autre qu'une solution fondée sur le droit du peuple palestinien à recouvrer sa terre et sur son droit à disposer de lui-même. C'est forte de cette conviction que la République démocratique populaire du Yémen appuie la juste lutte du peuple palestinien pour libérer sa patrie, de même qu'elle appuie les objectifs ouvertement proclamés de la révolution palestinienne qui veut créer un système démocratique en Palestine grâce auquel tous les citoyens, qu'ils soient chrétiens, musulmans ou juifs, pourront coexister.

59. J'avais espéré que le seul et véritable représentant du grand peuple de la Chine serait ici aujourd'hui et que je pourrais lui souhaiter la bienvenue au cours de mon intervention. Je veux croire que ce vœu deviendra bientôt réalité.

60. Il n'est que naturel que la République populaire de Chine obtienne un siège aux Nations Unies en tant que seul représentant du grand peuple chinois. Il était étrange de fermer notre organisation au grand pays qu'est la Chine et au grand peuple chinois qui compte plus de 700 millions d'âmes.

61. Mon gouvernement ne doute pas que les Nations Unies prendront rapidement la décision d'admettre la Chine dans l'Organisation à cette session et qu'il aura ainsi l'occasion de saluer le représentant de la République populaire de Chine lorsqu'il viendra assumer le rôle qui lui revient parmi nous. Nous sommes convaincus également que les Nations Unies expulseront en même temps de Taiwan les représentants de Tchang Kai-chek.

62. Cette décision historique sera un jalon dans l'histoire de cette organisation internationale; elle créera une atmosphère meilleure et nouvelle dans les relations internationales, augmentera l'efficacité de l'Organisation en matière de maintien de la paix, et aidera les nations qui luttent pour obtenir leur droit à la liberté, au progrès et au bien-être. Une telle résolution suppose de grands desseins, dont le plus important sera la défaite de la politique impérialiste et colonialiste des Etats-Unis. L'insistance que mettent les Etats-Unis à poursuivre cette politique, contraire au progrès et à la coopération de l'humanité, conduira de nouveau ce pays à l'isolement et à l'anéantissement, contre sa volonté.

63. La politique impérialiste des Etats-Unis est responsable de la création et de l'explosion de crises mondiales et de menaces à la paix et à la sécurité internationales. Nous voyons maintenant ce pays mener une guerre d'agression criminelle contre l'héroïque peuple vietnamien afin de l'empêcher de disposer de lui-même et d'unifier son territoire. Non seulement les Etats-Unis ont armé et renforcé le gouvernement fantoche de Saïgon, mais ils ont envoyé leurs forces terrestres, navales et aériennes mener une guerre de génocide contre les Vietnamiens, entraînant leurs alliés dans une guerre injuste.

64. La résistance de l'héroïque peuple vietnamien et sa lutte valeureuse lui ont valu l'appui de tous les peuples du

monde et, parmi eux, du peuple de la République démocratique populaire du Yémen. Les victoires des Vietnamiens sont aussi la victoire des buts et principes en lesquels croit notre peuple.

65. La victoire du peuple vietnamien est maintenant certaine. Tout aussi claire est la défaite qui attend l'impérialisme mondial dirigé par les Etats-Unis, et ce malgré tous les instruments américains de destruction, malgré les calculs des ordinateurs, les progrès techniques de l'Amérique, les millions de tonnes de bombes lancées par les bombardiers américains sur la République démocratique du Viet-Nam, dans cette guerre infâme menée par les Etats-Unis contre le peuple héroïque du Viet-Nam.

66. Les Etats-Unis, au lieu d'arrêter leur guerre infâme contre le peuple vietnamien et de retirer leurs forces, ont élargi leur champ d'action à d'autres nations d'Indochine, pensant qu'une telle action anéantirait l'esprit de combat des peuples du Viet-Nam, du Laos et du Cambodge. Mais ils se sont trompés, comme toujours, et ils se sont trouvés face à la force unie de résistance de tous les peuples indochinois qui leur ont infligé une défaite après l'autre.

67. Cet enchaînement d'événements, la publication des documents du Pentagone et les atrocités qui furent révélées au cours de procès militaires, qui ont dévoilé les assassinats en masse de femmes et d'enfants vietnamiens innocents par l'armée américaine, tout cela a tourné l'opinion publique américaine contre son propre gouvernement.

68. Le Gouvernement révolutionnaire provisoire du Viet-Nam du Sud a présenté un programme en sept points pour résoudre la question vietnamienne et rétablir la paix dans cette partie du monde qui en a été si longtemps privée du fait de la politique agressive des Etats-Unis et de leur ingérence dans les affaires d'autres nations.

69. Mon gouvernement appuie ces propositions réalistes du Gouvernement révolutionnaire provisoire du Viet-Nam du Sud et demande le retrait total et rapide de toutes les forces américaines et de leurs alliés ainsi que l'arrêt des raids aériens sur la République démocratique du Viet-Nam.

70. C'est avec plaisir que la République démocratique populaire du Yémen prend acte de la politique pacifique et ferme de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et des autres pays socialistes qui désirent instaurer la détente en Europe et écarter le spectre de la guerre qui l'a toujours hantée.

71. La solution de la question de Berlin est un début de règlement de l'ensemble de la question allemande. Il est indispensable de reconnaître l'existence de deux Etats allemands et la République fédérale d'Allemagne doit abandonner sa honteuse prétention de vouloir seule représenter toute l'Allemagne, prétention appuyée par toutes les nations impérialistes, et au premier chef par les Etats-Unis.

72. Il faut aussi absolument que la communauté mondiale accepte que la République démocratique allemande devienne membre de toutes les institutions spécialisées des Nations Unies, comme elle a accepté que la République fédérale d'Allemagne en soit membre.

73. Il ne saurait y avoir de sécurité européenne et, partant, de sécurité internationale tant qu'existeront des alliances militaires. C'est pourquoi il est nécessaire de dissoudre les pactes militaires et de réduire les forces militaires et les armements stratégiques des nations membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie.

74. La Corée continue d'être divisée par les forces impérialistes dirigées par les Etats-Unis, et son occupation se poursuit sous couvert du drapeau des Nations Unies. L'Amérique continue de violer la volonté du peuple coréen et son désir d'indépendance et de souveraineté. Cette situation incongrue doit prendre fin; il est indispensable d'évacuer toutes les forces militaires étrangères stationnées en Corée du Sud et de liquider les bases étrangères qui s'y trouvent. Le peuple coréen doit avoir la liberté, au moyen d'un libre plébiscite et sans ingérence étrangère, de prendre une décision sur l'unification des deux parties de son pays.

75. La passion de notre peuple pour la cause de la liberté, passion que nombre de nos fils ont payée de leur vie, est sans limite. C'est parce que notre peuple croit au droit de chacun à la liberté dans sa nation que nous condamnons les atteintes à cette liberté dont pâtissent les Arabes de Palestine et les peuples africains de la Namibie, de la Rhodésie du Sud et de l'Afrique du Sud qui sont les propriétaires de leur terre. Nous demandons que les Nations Unies prennent immédiatement des mesures pour mettre fin à tous les actes de discrimination raciale dans ces pays et pour forcer les régimes racistes à reconnaître l'égalité de droits de la majorité des habitants qui ont les premiers peuplé ces terres.

76. L'impuissance des Nations Unies à adopter une position plus ferme à l'égard des crimes commis par Israël dans les territoires occupés de la Palestine et de ceux des régimes racistes en Afrique encourage ces régimes à poursuivre leur politique criminelle, au défi de tous les principes de coopération humaine et au défi de l'opinion publique mondiale.

77. Nous regrettons de constater qu'après 26 années d'existence les Nations Unies sont toujours incapables d'agir fermement et décisivement pour mettre un terme aux pratiques des régimes racistes qui ont défié et rejeté leurs résolutions.

78. La République démocratique populaire du Yémen donne tout son appui à la lutte des peuples de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau) contre le colonialisme portugais. Nous sommes convaincus que l'impérialisme portugais sera vaincu en dépit de l'appui qu'il reçoit de ses alliés impérialistes et que les peuples de ces pays seront bientôt victorieux.

79. Le peuple de la République démocratique populaire du Yémen, qui entretient de bonnes relations avec le peuple de l'Inde comme avec celui du Pakistan, espère que ces deux grands pays d'Asie arriveront à résoudre le problème des réfugiés pakistanais qui sont maintenant les hôtes de l'Inde et un fardeau pour ce pays. Nous espérons que ces réfugiés retourneront dans leurs foyers, et nous sommes persuadés que cette solution servira au mieux les intérêts des deux peuples.

80. Notre gouvernement s'est déclaré partisan de l'inscription à l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée générale de la question intitulée "Le cas colonial de Porto Rico", et a demandé instamment qu'une discussion s'ouvre sur cette question en raison de son importance vitale qui, à notre avis, fait qu'elle relève au premier chef de la responsabilité des Nations Unies. Nous continuerons de demander l'inscription de cette question à la prochaine session.

81. En conclusion, nous souhaitons aux Nations Unies et à leurs institutions un plein succès dans les efforts qu'elles font en vue de réaliser complètement les objectifs et les idéaux pour lesquels elles ont été créées.

82. M. SHAFIQ (Afghanistan) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de tout coeur pour votre élection au poste de président de l'Assemblée générale, poste international le plus élevé et le plus révérend. Nos félicitations ne sont pas une simple formule de politesse telle qu'on en emploie en de telles occasions. Elles résultent des relations cordiales et amicales qui ont existé et existent encore entre le peuple de l'Afghanistan et le peuple de l'Indonésie. Mais il y a plus. Nous sommes convaincus que votre habileté et votre expérience personnelle des affaires internationales nous donnent des raisons sérieuses d'espérer que, sous votre direction, la présente session de l'Assemblée générale nous permettra d'achever la tâche importante qui nous est confiée.

83. Je voudrais également présenter les sincères félicitations de ma délégation à l'ambassadeur Hambro pour l'excellente façon dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée l'an passé.

84. Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais faire miennes les paroles d'appréciation adressées au Secrétaire général, U Thant, pour les services qu'il a rendus aux Nations Unies; il a accepté et mené à bien les énormes responsabilités que comporte son poste, avec patience, sagesse, sérieux et, par-dessus tout, avec un grand sens d'impartialité et d'objectivité.

85. Le gouvernement que je représente est entré récemment en fonctions. Il est donc nécessaire que je déclare combien nous sommes décidés à continuer, comme par le passé, à avoir foi dans les buts et les principes de la Charte des Nations Unies.

86. L'Afghanistan est le plus ancien Membre non aligné des Nations Unies. Je tiens à déclarer que nous continuerons à suivre notre politique active et positive de non-alignement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des Nations Unies, politique fondée sur le fait que nous jugerons en toute liberté toutes les situations internationales et leurs mérites. Cela a été l'une des raisons primordiales de notre intérêt fondamental et de notre participation à toutes les réunions des pays non alignés. Nous estimons que la politique de non-alignement et les principes adoptés par les diverses conférences des nations non alignées du monde, notamment les principes consacrés par la Déclaration sur la paix, l'indépendance, le développement, la coopération et la démocratisation des relations internationales de la dernière

conférence des nations non alignées à Lusaka³, ont apporté une importante contribution à la noble cause de la paix mondiale et de la sécurité internationale.

87. Dans le monde d'aujourd'hui, tous les peuples sont voisins. Par conséquent, nous avons tous le plus grand besoin de l'esprit de bon voisinage, de bonne volonté, de coexistence pacifique et de respect mutuel, quels que soient les différentes idéologies et les différents systèmes sociaux, politiques et économiques librement choisis par chacun d'entre nous.

88. Dans le monde actuel, on ne peut plus imaginer qu'un système pourrait en éliminer un autre sans que tous soient totalement éliminés. Ne pas coexister en paix avec les autres est une illusion proche de la folie. Nous ne pouvons avoir qu'un but commun : la paix et le progrès. Ce but commun est non seulement nécessaire pour établir la paix, il l'est aussi pour prévenir toute rupture d'équilibre qui pourrait détruire la paix.

89. L'Europe semble se diriger vers une certaine sorte d'accord. Nous nous félicitons de cette tendance si celle-ci peut ouvrir un horizon de paix à l'humanité tout entière car nous attachons tous une importance primordiale aux intérêts de l'humanité en général plutôt qu'aux intérêts de l'Est et de l'Ouest.

90. Le continent africain — dont les peuples ont toujours été des habitants pacifiques du monde — et le continent latino-américain — dont les peuples n'ont jamais déclenché de guerre sauf pour défendre leur indépendance — doivent faire face à divers problèmes. Il importe que les Nations Unies s'efforcent, dans la mesure de leurs moyens, de prendre des mesures pour préserver ces continents des calamités dont d'autres continents ont souffert tels que l'Asie et l'Europe. Cela exige des mesures positives. Bien entendu les peuples de ces continents savent mieux que d'autres ce que sont leurs difficultés et comment les traiter, et leurs représentants en parleront au cours de la discussion générale. Venant moi-même du continent asiatique, je voudrais vous demander, Monsieur le Président, de me permettre de parler des conditions existant actuellement en Asie, conditions qui, en fait, sont des problèmes d'ordre mondial.

91. La question du Moyen-Orient n'est pas un problème local; c'est un problème international et un problème qui nous intéresse tous à l'échelle mondiale. Il est très regrettable que, bien que nous connaissions tous la gravité de la situation, certaines nations se soient à peu près désintéressées non seulement de la situation au Moyen-Orient même, mais aussi, en tant que Membres des Nations Unies, des résolutions de notre organisation et aient fait si peu d'efforts pour mettre en oeuvre leurs propres décisions. En effet, en dépit des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, on ne s'est guère efforcé de faire comprendre à l'usurpateur qu'à notre époque des territoires ne peuvent rester occupés par droit de conquête. Nous constatons avec une grande tristesse que des portions de terres de trois Etats Membres des Nations Unies — l'Egypte,

la Syrie et la Jordanie — sont toujours maintenues sous un régime d'occupation et que, bien plus, cette situation se prolonge en toute impunité. Si nous déplorons le refus d'Israël de se plier aux exigences les plus simples de la justice et du droit international, je pense, d'autre part, que notre organisation mondiale doit apprécier profondément la patience politique des Etats arabes, notamment celle du Gouvernement égyptien, qui a presque épuisé toutes les possibilités de coopération en vue de mettre en oeuvre les résolutions des Nations Unies et de faire aboutir les efforts déployés en leur nom pour instaurer au Moyen-Orient une paix durable.

92. L'inquiétude de l'Afghanistan ne se limite pas aux conséquences de l'agression contre les Arabes et au fait que les Israéliens se rendent coupables d'injustice à l'égard de certains Etats arabes. Nous nous inquiétons fondamentalement des conséquences de l'agression en soi, agression d'une nation quelconque contre une autre nation du monde.

93. Au cours de son histoire, l'Afghanistan a connu la répression de la part d'agresseurs; il a souffert des blessures infligées par l'occupation de son territoire par la force, et il sait fort bien ce que signifie l'annexion de certaines parties de son territoire. Je pense ne pas être ici le seul représentant qui puisse rappeler semblables expériences de son propre pays.

94. C'est la raison pour laquelle nous lançons un appel à tous les Etats Membres pour qu'ils examinent la question de l'agression et du "droit" de tout Etat d'occuper le territoire d'un autre pays par la conquête. Nous ne songeons pas seulement aux Arabes en posant la question suivante : comment un pays occupé par la force militaire pourrait-il ne pas recourir à la guerre pour libérer son peuple et son sol ? Je voudrais demander à l'Assemblée générale s'il existe parmi nous un seul pays, grand ou petit, qui ne défendrait pas sa patrie contre l'occupation ?

95. C'est pourquoi toute nation qui refuserait de reconnaître et de défendre les droits acquis des Arabes contre la politique d'annexion et d'occupation renoncerait à son propre droit de se défendre contre des politiques et des mesures de ce genre.

96. Il y a, d'autre part, l'attitude de certaines grandes puissances qui n'ont pas réussi à mettre en oeuvre les mesures qu'elles avaient approuvées. C'est la raison pour laquelle nous demandons à l'Assemblée générale non seulement de mettre en oeuvre les décisions du Conseil de sécurité dans le cas du Moyen-Orient, mais, en outre, de réaffirmer les principes de droit international concernant l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force.

97. Mon gouvernement demande à l'Organisation mondiale de prendre d'urgence des mesures efficaces qui permettent de trouver une solution fondée sur la justice et le rétablissement complet des droits du peuple arabe, et il attend de l'ONU qu'elle mette ces mesures en oeuvre.

98. Il convient de nous arrêter ici un moment et de penser au sort d'une nation dont le territoire a fait l'objet d'une agression non déguisée et sans merci au cours du siècle actuel. Les populations pacifiques de Palestine ont été chassées de leur patrie et de leurs foyers tandis que le

³ Troisième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés, tenue à Lusaka (Zambie) du 8 au 10 septembre 1970.

monde assistait impuissant à cette injustice. Jusqu'à présent, tous les efforts tendant à restaurer leurs droits ont échoué. Même les droits minimaux reconnus par les résolutions des Nations Unies ne leur ont pas été rendus. Nous demandons à cette auguste assemblée, qui non seulement représente les peuples du monde, mais devrait également se faire l'écho de la conscience internationale, d'exercer tous les pouvoirs dont elle dispose pour que les populations de la Palestine voient leurs droits restaurés et arrachés des mains des usurpateurs qui les détiennent au mépris des principes du droit, de la justice et de l'humanité.

99. La question de Jérusalem est une source d'inquiétude non seulement pour les musulmans, les chrétiens et les juifs du monde entier, mais pour tous ceux qui croient sincèrement qu'il faut préserver la culture de l'humanité et respecter les sanctuaires sacrés et les monuments historiques. Nous condamnons toutes mesures qui, au mépris total des normes internationales de morale et de droit, ainsi que des résolutions des Nations Unies, auraient pour but de déformer le caractère arabe, musulman et chrétien de la Ville sainte. Nous ne saurions admettre de changement dans le caractère de la ville de Jérusalem. Cette dernière doit demeurer intacte jusqu'à ce que ses habitants légitimes en reprennent le contrôle.

100. Permettez-moi de passer maintenant à une autre question qui intéresse l'Asie : celle du Viet-Nam. Bien qu'elle ne soit pas inscrite officiellement à l'ordre du jour des Nations Unies, elle pèse néanmoins sur la conscience de l'humanité tout entière. Une guerre chaude est en cours dans ce pays et, en tant qu'organisation chargée du maintien de la paix, l'ONU ne s'est pas vu attribuer de rôle autre que celui de spectateur impuissant. Nous savons que cela est la conséquence d'actes dont les grandes puissances sont responsables en premier lieu. Entre-temps, pour nombre de raisons différentes, il est impossible aux petits pays de rester indifférents. L'Afghanistan, pays d'Asie, membre de la communauté internationale, souhaite attirer l'attention du monde sur la nécessité de mettre fin aux hostilités au Viet-Nam.

101. Les souffrances de l'Asie ne s'arrêtent pas là. D'autres événements récents causent l'inquiétude non seulement des Asiatiques mais aussi du reste du monde. Il y a eu une guerre civile au Pakistan. Pour n'importe quel pays, la guerre civile est quelque chose de douloureusement destructif. L'Afghanistan est particulièrement désolé de voir que cette guerre civile est menée au sein d'un pays avec lequel nous entretenons des relations fraternelles, pour lequel nous éprouvons la plus grande sympathie, une sympathie qui ne s'est jamais démentie malgré les différends politiques qui nous séparent du Gouvernement pakistanais au sujet du Pakhtounistan. Si la tension qui existe entre le Pakistan et l'Inde ne fait pas place à une situation normale, l'ensemble du continent asiatique souffrira des conséquences de cet état de choses.

102. Pour éviter les dangers de la situation actuelle, nous devons placer nos espoirs dans la sagesse du Pakistan et de l'Inde, sagesse qui devrait leur permettre de régler le sort des réfugiés dans un esprit de coopération et grâce à la coopération internationale inspirée de principes humanitaires. Nous souhaitons ardemment que soient créées bientôt des conditions telles qu'elles permettent aux réfugiés pakistanais de rentrer dans leur pays en toute sécurité.

103. Nous nous attendons qu'au cours de la présente session les Nations Unies mettent fin à une injustice bien connue, qui remonte fort loin. Je pense au droit légitime de la République populaire de Chine d'être représentée aux Nations Unies et dans tous leurs organes. Le caractère fallacieux de cette politique a été prouvé par la façon dont tous les secteurs de l'opinion publique mondiale apprécient les faits.

104. En tant que pays voisin de la Chine, l'Afghanistan a été l'un des premiers à reconnaître le caractère flagrant de la représentation de l'ensemble de la Chine par le Gouvernement de la République populaire de Chine; il a appuyé par le passé et appuiera toujours dans l'avenir le rétablissement des droits de la République populaire de Chine comme seul gouvernement légitime de toute la Chine au sein de toutes les organisations internationales.

105. Dans le continent asiatique, l'Afghanistan a été le premier à s'élever contre le colonialisme, à défendre et à sauvegarder sa propre indépendance. Il est donc naturel qu'au moment de féliciter les nouveaux Membres des Nations Unies, nous le fassions sincèrement et chaleureusement. Nous sommes persuadés que les représentants du Bhoutan, de Bahreïn, du Qatar et de l'Oman transmettront les sentiments sincères du peuple et du Gouvernement de l'Afghanistan à leurs peuples et à leurs gouvernements respectifs.

106. L'Afghanistan a eu une expérience extrêmement amère des conflits sanglants avec les colonialistes. Le fait que certains pays aient accédé à l'indépendance sans effusion de sang nous réjouit car nous savons que tout cela est dû aux efforts des Nations Unies et nous comprenons que sans l'ONU, cela n'aurait pas été possible. Les Nations Unies méritent notre reconnaissance. Mais il y a cependant un fait regrettable que nous ne saurions ignorer, à savoir que tous les peuples, toutes les nations qui combattent pour accéder à l'indépendance n'ont pas encore atteint leur but. C'est la raison pour laquelle l'Afghanistan demande à l'Organisation des Nations Unies de faire des efforts plus efficaces dans ce domaine.

107. L'Afghanistan a été membre du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et ici, à l'Assemblée générale, mon pays a toujours défendu les droits des peuples dépendants à l'autodétermination et à l'indépendance. Nous avons toujours accordé notre appui à la lutte de la majorité des populations de la Rhodésie du Sud, ainsi que des peuples de la Namibie, de l'Angola, du Mozambique et d'autres territoires qui sont encore sous la domination portugaise. De la même manière, nous avons toujours défendu par le passé la cause de l'indépendance dans tous les autres territoires non autonomes et nous continuerons de le faire à l'avenir.

108. Parce que nous avons toujours défendu le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, il est tout à fait naturel que nous nous inquiétions des aspirations politiques du peuple du Pakhtounistan, qu'il s'agisse des Pakhtounistanais ou des Balouchis qui, pour des raisons historiques et ethniques, n'ont jamais été et ne pourront jamais être partie intégrante du sous-continent indien et dont le territoire a

été arraché à leur patrie, l'Afghanistan, par la force militaire brutale d'une puissance coloniale. Le pays qu'on appelle maintenant Pakhtunistan a été annexé au nouvel Etat du Pakistan, dans le sous-continent indien, sans qu'on reconnaisse leur droit à la libre détermination, et en dépit du fait qu'aucune base juridique ne justifiait un tel transfert.

109. La question du Pakhtunistan est d'une importance toute spéciale pour nous. La défense de cette cause nationale, le fait d'assurer à ces populations le droit à disposer d'elles-mêmes est un devoir et une obligation historiques pour l'Afghanistan. L'Afghanistan a toujours espéré que ce problème pourrait être résolu pacifiquement; c'est pourquoi nous ne l'avons pas officiellement soumis aux Nations Unies. En conséquence, à ce stade, je n'entrerai pas plus avant dans les détails de cette question. Mais je voudrais être autorisé à souligner la gravité de ce problème, qui est un vestige du colonialisme.

110. Sans aucun doute, l'objectif le plus noble et le plus important de l'humanité est la paix et la sécurité internationales. Mais une paix et une sécurité réelles ne sauraient être obtenues sans un équilibre relatif en matière de développement. Il faut éliminer les inégalités qui séparent les nations riches et les nations pauvres, communément appelées le "fossé", car le développement et la paix sont, de notre temps, synonymes.

111. Parmi les pays en voie de développement, il y en a qui sont moins fortunés que d'autres. C'est pourquoi j'estime nécessaire d'attirer l'attention de l'Assemblée sur le cas particulier des pays sans littoral en voie de développement qui sont en même temps les pays les moins développés.

112. Les problèmes des pays sans littoral et des pays moins développés ont fait l'objet de différentes études de nombreux organes des Nations Unies. La Stratégie internationale du développement [résolution 2626 (XXV)] a reconnu la nécessité d'adopter des mesures spéciales en leur faveur. Nous pensons que l'heure est venue de passer des généralités aux mesures spécifiques et de mettre au point des programmes d'action généraux et concrets mais distincts en faveur de chacun des deux groupes de pays que je viens de mentionner. Ces programmes d'action devraient être accompagnés par l'expression nette de la volonté politique nécessaire à leur mise en oeuvre.

113. Comme les discussions et les délibérations qui ont eu lieu au sein du Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale l'ont révélé, les pays sans littoral en voie de développement ont droit au libre accès aux régions du fond des mers ainsi qu'à une participation à leur exploration et à leur exploitation. La position géographique de ces pays et leur degré de développement économique leur donnent droit à un traitement spécial. Nous espérons que les droits de ces pays et leurs besoins spéciaux seront pris pleinement en considération par le Comité du fond des mers et la future Conférence sur le droit de la mer.

114. Bien que nous apprécions l'aide rendue par les pays développés au monde en voie de développement, nous constatons certains faits dans ce domaine qui gênent le rythme du progrès de ceux qui s'efforcent d'améliorer leurs

conditions de vie. Ce n'est ni le lieu ni l'heure d'entrer dans le détail, mais on peut prédire, d'après les tendances économiques passées et les implications de l'inflation actuelle dans les pays occidentaux développés, qu'au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement les pays en voie de développement paieront plus qu'ils ne peuvent s'attendre à recevoir. Il est évidemment trop tard pour chercher des remèdes au passé, mais il est impératif de songer au passé lorsqu'on prépare l'avenir. Si l'écart n'est pas comblé, les pays en voie de développement se trouveront devant une situation effrayante.

115. Tout au long de l'histoire, les inégalités économiques et sociales au sein des différentes sociétés ont causé la rupture de la paix dans ces sociétés. Si elles ne sont pas corrigées, les inégalités actuelles entre les nations mettront inévitablement en danger la paix et la sécurité du monde. Etant donné le développement de la technique moderne et des armements destructifs, une seule conclusion s'impose : la majorité des peuples du monde deviendra plus pauvre d'abord et sera finalement détruite. C'est pourquoi un examen sérieux de la question du désarmement et de l'allocation des ressources qui deviendraient disponibles pour assurer le développement des pays en voie de développement ne doit plus être considéré comme un rêve mais comme un objectif fondamental des Nations Unies.

116. Ce qui est important pour un pays comme l'Afghanistan, c'est le fait qu'une grande partie des ressources des pays en voie de développement est consacrée aux armements. Ces dépenses sont imposées par la situation mondiale, même aux pays non alignés qui n'appartiennent à aucun bloc militaire et dont le seul but en se déclarant non alignés est de favoriser la paix mondiale, la sécurité internationale, leur propre développement et leur progrès.

117. Toutefois, il est clair, et compréhensible aussi, que nous ne pouvons nous attendre que le désarmement soit atteint immédiatement et que les ressources consacrées aux armements soient libérées lorsqu'elles sont le plus nécessaire. Mais le réalisme et la raison nous font espérer que les pays développés uniront leurs efforts positifs et efficaces pour arriver à un désarmement général et complet en se mettant d'accord pour ne plus fabriquer d'armes. Les dépenses totales d'armements au cours d'une seule année s'élèvent à 215 milliards de dollars. Même une portion de cette somme serait une contribution constructive et efficace à la coopération internationale.

118. Parlant de désarmement, je voudrais saisir cette occasion pour dire que nous sommes en faveur de l'idée de réunir une conférence mondiale du désarmement. Nous pensons que le moment est venu d'approcher de cette façon la question du désarmement et de la sécurité qui, sans aucun doute, exige une solution globale. Inutile de dire que la participation de la République populaire de Chine et d'autres pays dont les représentants ne participent pas aux discussions sur le désarmement est extrêmement importante pour une telle conférence.

119. Le rythme des progrès des négociations "SALT" sur la limitation des armes stratégiques est très lent, mais cependant l'impression de confiance mutuelle que donnent les superpuissances est encourageante. Nous espérons que

cette confiance gagnera tous les pays du monde et donnera à tous un sentiment réel de sécurité.

120. Il faut bien reconnaître qu'aucune entente ou aucun accord qui ne tiendrait pas compte des intérêts de tous les pays, même s'il s'agit d'une entente et d'un accord entre toutes les grandes puissances, ne peut contribuer à promouvoir et à protéger la paix mondiale et la sécurité internationale. C'est pour cette raison que l'Afghanistan, en tant que pays non aligné et en voie de développement et convaincu qu'il ne pourra répondre aux besoins de son peuple que dans la paix et la sécurité, demande que les droits des pays en voie de développement dans le monde politique et économique de l'avenir soient respectés et reconnus.

121. La protection et la mise en oeuvre des droits de l'homme sont la responsabilité particulière des Nations Unies. Les années passées ont été le témoin de violations graves et très étendues des droits de l'homme parce que des Etats Membres hésitaient à appliquer des principes internationalement reconnus, des déclarations, des conventions et des pactes. Nous espérons que la récente session de l'Assemblée examinera et recommandera des mesures efficaces dans ce domaine.

122. Depuis le moment même où cette idée est née, ma délégation a appuyé la création du poste de haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en tant que premier pas vers le développement futur d'une structure internationale de mise en oeuvre. Nous pensons que le Haut Commissaire, dans l'accomplissement de ses fonctions, devrait porter une attention spéciale aux violations des droits de l'homme qui découlent de la discrimination raciale et de la domination coloniale et étrangère.

123. L'Afghanistan est l'un des deux premiers auteurs de la toute première proposition tendant à reconnaître le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes comme droit inaliénable des peuples et des nations⁴. Ce droit et son application dans l'intérêt de tous les peuples sous domination étrangère demeurent la pierre angulaire de tous les droits et de toutes les libertés fondamentales inscrits dans l'article premier du Pacte international relatif aux droits civils et politiques [résolution 2200 (XXI), annexe].

124. Nous savons fort bien qu'un grand nombre de pays ont accédé à l'indépendance et que le nombre des Membres des Nations Unies augmente sans cesse, mais nous ne devons pas oublier que des millions d'êtres humains vivent encore sous la domination étrangère. Cela constitue une grave menace à la paix et à la stabilité de nombreuses régions du monde.

125. Maintenant que la forme classique du colonialisme disparaît peu à peu, il est d'autant plus important de porter une attention spéciale à d'autres formes peut-être plus dangereuses de domination, y compris la domination de nombreux territoires et populations dans beaucoup de parties du monde par des puissances étrangères, notamment par ceux qui, eux-mêmes, étaient, il n'y a pas très longtemps, des colonies.

⁴ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session, Annexes, point 63 de l'ordre du jour, document A/C.3/L.88.

126. Depuis l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)] et avant même cette adoption, l'Afghanistan a fermement appuyé les efforts des Nations Unies pour mettre un terme au colonialisme sous toutes ses formes et manifestations; l'accord sur ce point a été atteint dans votre grand pays, Monsieur le Président.

127. J'en viens maintenant à la question intolérable et inhumaine de la discrimination raciale. Notre position sur ce point est parfaitement connue. Nous n'avons jamais manqué de condamner l'apartheid et toutes les formes de discrimination raciale comme des violations flagrantes des principes et des buts de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. En conséquence, une fois encore, nous proclamons notre appui à la lutte des peuples de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie du Sud.

128. L'Afghanistan accueille favorablement l'observation de l'année 1971 en tant qu'Année internationale pour combattre la discrimination raciale et le racisme. Le Gouvernement de l'Afghanistan espère sincèrement que cette année internationale sera un pas important sur la voie de cet objectif qui est d'arriver à des progrès substantiels dans l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de racisme, y compris la politique d'apartheid.

129. L'Afghanistan voudrait voir cette session de l'Assemblée passer à l'histoire comme l'"Assemblée de l'universalité", comme vous l'avez suggéré, Monsieur le Président [1934ème séance]. Nous espérons, en outre, que cette session contribuera à supprimer l'esprit de division qui a fait tant de mal aux Nations Unies et au monde. Nous espérons qu'une attaque combinée et universelle sera lancée contre le divisionnisme à l'intérieur et en dehors des Nations Unies afin de donner à l'humanité la confiance nécessaire pour attendre avec espoir la venue d'un monde uni qui réaliserait ses objectifs communs de paix et de prospérité.

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR

Nominations aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale :

- a) Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
- f) Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies

RAPPORTS DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/8461, A/8466)

130. M. RAMBISSOON (Trinité-et-Tobago) [Rapporteur de la Cinquième Commission] (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de la Cinquième Commission, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée le rapport de cette commission [A/8461] sur le point 79, a, de l'ordre du jour. La Cinquième Commission, au paragraphe 5 du rapport, a présenté un projet de résolution qu'elle espère voir adopter à l'unanimité.

131. J'ai également l'honneur de présenter, au nom de la Cinquième Commission, le rapport sur le point 79, f, de l'ordre du jour [A/8466]. La recommandation de la Commission figure au paragraphe 5 du rapport, et nous

espérons qu'elle aussi sera adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale.

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter les rapports de la Cinquième Commission.

132. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Le premier rapport de la Cinquième Commission sur le point 79 de l'ordre du jour a trait à un poste devenu vacant au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. La recommandation de la Cinquième Commission figure au paragraphe 5 du rapport [A/8461]. Si je n'entends aucune objection, je considérerai que l'Assemblée générale adopte le projet de résolution recommandé par la Commission.

Le projet de résolution est adopté [résolution 2755 (XXVI)].

133. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): La recommandation suivante de la Cinquième Commission a trait à un poste devenu vacant au Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission figure au paragraphe 5 du rapport [A/8466]. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée adopte le projet de résolution recommandé par la Commission.

Le projet de résolution est adopté [résolution 2756 (XXVI)].

POINT 59 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance en cas de catastrophe naturelle :
rapport du Secrétaire général

RAPPORT DE LA TROISIEME COMMISSION (A/8430)

134. M. **MOUSSA** (Egypte) [Rapporteur de la Troisième Commission] (*interprétation de l'anglais*): J'ai l'honneur de présenter la première partie du rapport de la Troisième Commission sur le point 59 [A/8430]. La Troisième Commission a décidé, le 29 septembre, d'examiner d'urgence la grave situation existant en Afghanistan à la suite de deux années consécutives de sécheresse, qui ont entraîné une pénurie de produits alimentaires et causé de sérieux dommages à l'industrie de l'élevage dans le pays. L'examen de cette question a été entrepris dans le cadre du point 59 de l'ordre du jour.

135. La Troisième Commission avait été saisie d'un projet de résolution présenté par un grand nombre de pays; elle a adopté ce projet à l'unanimité le 5 octobre. Je voudrais à ce propos ajouter le Costa Rica à la liste des coauteurs du projet de résolution au paragraphe 3 du document A/8430. Avant d'adopter celui-ci, la Commission avait entendu le représentant de l'Afghanistan exposer la situation existant dans son pays à la suite de deux années consécutives de sécheresse. La Commission a également entendu une déclara-

tion du Sous-Secrétaire général aux affaires interorganisations, dans laquelle il a esquissé les mesures déjà prises ou envisagées par le système des Nations Unies.

136. Le projet de résolution exprime au peuple et au Gouvernement de l'Afghanistan notre profonde compassion à l'occasion de cette catastrophe et l'assure que toute l'assistance possible leur sera fournie par l'entremise de l'Organisation et de ses divers organismes. Au nom de la Troisième Commission, je recommande à l'Assemblée générale d'approuver à l'unanimité le projet de résolution qui figure au paragraphe 5 du document A/8430.

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Troisième Commission.

137. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de la Jordanie pour une explication de vote.

138. M. **TOUKAN** (Jordanie) (*interprétation de l'anglais*): J'étais disposé, au nom de ma délégation, à figurer parmi les coauteurs du projet de résolution qui prévoit l'aide à accorder à l'Afghanistan. En fait, je dois déclarer, aux fins du procès-verbal, qu'officiellement j'avais exprimé, tant verbalement que par écrit au représentant de l'Afghanistan, l'appui de mon gouvernement à ce projet de résolution et que ma délégation était prête à figurer parmi les cosignataires dudit projet. Malheureusement, il n'a pas été possible de mentionner ces faits dans le compte rendu des délibérations de la Troisième Commission. C'est pour cette raison que le projet de résolution a été soumis à l'Assemblée sans que le nom de mon pays soit porté parmi les nombreux cosignataires du projet. Cependant, ma délégation appuie de la façon la plus totale le projet de résolution et se fera un devoir de voter en sa faveur, exprimant l'espoir que, grâce à ce document, les Nations Unies seront en mesure d'accorder l'appui le plus total à l'Afghanistan afin de lui permettre de surmonter toutes les difficultés qu'a causées ce désastre naturel.

139. Enfin, au nom de ma délégation, j'adresse à la délégation de l'Afghanistan l'expression de ma profonde sympathie à l'occasion de cette catastrophe et les souhaits de bonheur et de prospérité que nous formulons à l'égard de la population de l'Afghanistan.

140. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Nous allons maintenant prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par la Troisième Commission, qui figure au paragraphe 5 du document A/8430. Etant donné que la Troisième Commission a adopté le projet de résolution à l'unanimité, puis-je considérer que l'Assemblée désire en faire autant ?

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité [résolution 2757 (XXVI)].

La séance est levée à 17 h 25.